

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL – LA BAZOGE MONTPINÇON

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2022 à 20 H 30

### Présents :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Miguel DAGUIER       | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie DESLANDES | <input checked="" type="checkbox"/> Marina DURAND      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Jean-François FORGET | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane GILET      | <input checked="" type="checkbox"/> Grégory HEURTEBIZE |
| <input type="checkbox"/> Magali LEGUEHENNEC-JEGO         | <input checked="" type="checkbox"/> Laure LE ROUX       | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal LECHAT      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Alain LECOURT        | <input checked="" type="checkbox"/> Mireille PIEAU      | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal RENARD      |
| <input type="checkbox"/> Stéphane MARCHAND               | <input checked="" type="checkbox"/> Gaëlle ROCHER       | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice THEBAUT    |

Secrétaire de séance : Gaëlle ROCHER

Magali LEGUEHENNEC-JEGO a donné pouvoir à Marina DURAND

Stéphane MARCHAND a donné pouvoir à Gaëlle ROCHER

## **01 – SERVICES PERISCOLAIRES : Tarifs 2023**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des services périscolaires ont été votés jusqu'au 31/12/2022. (voir tableau ci-dessous)

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	<u>TRANCHE 1</u> 0 à 1150	<u>TRANCHE 2</u> De 1151 et plus	<u>TRANCHE 1</u> 0 à 1150	<u>TRANCHE 2</u> De 1151 et plus
<b>CANTINE</b>				
Repas enfant	3,60 €	3,80 €	4,14 €	4,37 €
Repas adulte	6,40 €	6,40 €	7,36 €	7,36 €
<b>ACCUEIL PERSISCOLAIRE/VACANCES</b>				
Accueil matin ou soir (périscolaire et vacances)	<b>1,20 €</b>	<b>1,35 €</b>	<b>1,38 €</b>	<b>1,55 €</b>
<b>Garderie 16h30 à 17h00</b>	0,50 €	0,50 €	0,58 €	0,58 €
<b>MERCREDI</b>				
Mercredi matin ou après-midi	3,70 €	4,00 €	4,26 €	4,60 €
Mercredi journée	6,85 €	7,50 €	7,88 €	8,63 €
<b>Juillet/août et petites vacances</b>				
Forfait semaine 4 jours	27,40 €	30,00 €	31,51 €	34,50 €
Forfait semaine 5 jours	34,25 €	37,50 €	39,39 €	39,68 €
Camp	135,00 €	140,00 €	155,25 €	161,00 €
Sortie	5,00 €		5,75 €	
Veillée	3,00 €		3,45 €	

- Majoration de 15 % pour les enfants hors commune

- Le repas sera facturé pour un enfant inscrit mais absent (sauf certificat médical ou excuses valables).

Marina DURAND précise que seuls les tarifs de cantine ainsi les tarifs de sortie, camp, veillée ont augmenté de 5,5%. Les tarifs de l'accueil périscolaire (matin/soir) ainsi que les mercredis restent inchangés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter les nouveaux tarifs pour l'année 2023 (soit jusqu'au 31/08/2023 soit jusqu'au 31/12/2023).

**Vote des tarifs 2023**

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Tranche 1 De 0 à 1 150	Tranche 2 De 1 151 et plus	Tranche 1 De 0 à 1 150	Tranche 2 De 1 151 et plus
<b>CANTINE 5,5%</b>				
Repas enfant	3,80	4	4,37	4,60
Repas adulte 5,5%	6,75	6.75	7.76	7.76
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE / VACANCES</b>				
Accueil matin ou soir (périscolaire et vacances)	1.20	1.35	1.38	1.55
Accueil soir de 16h30 à 17h00	0.50	0.50	0.58	0.58
<b>MERCREDI</b>				
Mercredi matin ou après-midi	3.70	4	4.26	4.60
Mercredi journée	6.85	7.50	7.88	8.63
<b>VACANCES ETE ET PETITES VACANCES</b>				
Forfait semaine 4 jours	27.40	30	31.51	34.50
Forfait semaine 5 jours	34.25	37.50	39.39	39.68
Camp	143	148	164	170
Sortie	5.30		6.10	
Veillée	3.20		3.65	

- Majoration de 15 % pour les enfants hors commune
- Le repas sera facturé pour un enfant inscrit mais absent (sauf certificat médical ou excuses valables).

**Pour information**

**Décision du Conseil** :13 pour / 1 contre/1 abstention

## 02 – PERSONNEL COMMUNAL : Contrat groupe « assurance personnel » avec le CDG 53

M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous adhérons au contrat d'assurances statutaires du personnel via le CDG 53.

Le contrat arrivant à échéance le 31/12/2022, nous avons mandaté le CDG53 pour le renouveler.

Après analyse des offres, le marché a été attribué au groupement « Siaci St Honoré/Groupama Centre Manche » selon les conditions ci-dessous :

**Durée** : 4 ans du 01/01/2023 au 31/12/2026,

**Régime** : capitalisation,

**Résiliation** : au 31 décembre de chaque année avec préavis de 4 mois.

**Taux garantis** : 2 ans

**Services complémentaires** :

- Formations hygiène et sécurité,
- Contre-visites médicales,
- Expertises médicales,
- Statistiques d'absentéisme,
- Recours contre tiers responsables

Vous trouverez, ci-dessous, une simulation financière selon les 4 options proposées par « Siaci St Honoré »

6 agents CNRACL		Montant
TBI 2021		83 498,70 €
SFT		755,84 €
NBI/IFSE		12 471,18 €
<b>TOTAL</b>		<b>96 725,72 €</b>
Charges Patronales	42,24%	40 854,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>40 854,20 €</b>
<b>TOTAL A +B</b>		<b>137 579,92 €</b>
% Régime Indemnitaires	14,94%	
<b>Base de calcul cotisation au 01/01/2023</b>		<b>152 033,49 €</b>
Option n° 01	7,90%	12 010,65 €
Option n° 02	7,48%	11 372,10 €
Option n° 03	6,42%	9 760,55 €
Option n° 04	6,08%	9 243,64 €
<b>Cotisation versée en 2021</b>		<b>5 664,76 €</b>

Variation  
par rapport  
à 2021

52,84%	IJ 100 % - avec franchise 15 jours arrêt maladie ordinaire
50,19%	IJ 100 % - avec franchise 30 jours arrêt maladie ordinaire
41,96%	IJ 80 % - avec franchise 15 jours arrêt maladie ordinaire
38,72%	IJ 80 % - avec franchise 30 jours arrêt maladie ordinaire

-28h Semaine

Agents IRCANTEC		Montant
TBI 2021		148 488,89 €
SFT		109,92 €
NBI/IFSE		7 694,03 €
<b>TOTAL</b>		<b>156 292,84 €</b>
Charges Patronales	27,76%	43 394,01 €
<b>TOTAL</b>		<b>43 394,01 €</b>
<b>TOTAL A +B</b>		<b>199 686,85 €</b>
% Régime Indemnitaires	5,18%	
<b>Base de calcul cotisation au 01/01/2023</b>		<b>207 775,70 €</b>
Option n° 01	1,40%	2 908,86 €
<b>Cotisation versée en 2021</b>		<b>1 332,03 €</b>

Variation  
par rapport  
à 2021

54,21%	IJ 100 % - avec franchise 15 jours arrêt maladie ordinaire
--------	--

M. le maire propose l'option 3 qui paraît la plus intéressante dans le cadre de notre commune au vu de la nette augmentation des tarifs par rapport à 2021. G. Heurtebize demande ce qui explique cette augmentation et dit qu'il faudrait que les élus de Mayenne Communauté se mobilisent pour changer de contrat.

M. le maire lui répond que toutes les communes de Mayenne Communauté n'ont pas eu d'autres choix et qu'un maire de Mayenne Communauté a déjà tenté de trouver un autre contrat ailleurs mais qu'il a dû revenir à celui-ci.

Patrice THEBAUT intervient sur le fait que le contrat est révisable au bout de 2 ans.

J-F Forget ajoute qu'il resterait donc du temps pour éventuellement trouver un autre contrat.

M. le maire propose de voter pour l'option 3.

### à soumettre au vote

**Décision du Conseil** : pour : 10 / abstention : 5 / contre : 0

## **03 – COMPTABILITÉ : Décision modificative**

Patrice THEBAUT expose les chiffres suivants. (voir tableau)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits ci-dessous pour le budget « assainissement ». Question de G. HEURTEBIZE autour de l'utilité de la tranchée dans la lagune. Alain LECOURT lui répond qu'elle sert pour vider le trop-plein.

Année 2022				
Article	Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
<b>Report budget Assainissement 2022</b>		<b>133 483,33 €</b>	<b>133 483,33 €</b>	
6817	Dotations aux provisions créances douteuses	2 400,00 €		Dotation créance douteuse 25 % de 9 357,55 €
6068	Autres matières	378,25 €		Achat matériau pour tranchée aux lagunes
61528	Autres bâtiments	18 125,74 €		Modification article budgétaire
618	Divers	-20 903,99 €		Modification article budgétaire
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE 01/2022</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL BUDGET APRES DM N° 01/2022</b>		<b>133 483,33 €</b>	<b>133 483,33 €</b>	
Article	Libellé	Dépenses	Recettes	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				
<b>Report budget Assainissement 2022</b>		<b>30 829,68 €</b>	<b>30 829,68 €</b>	
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE 01/2022</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL BUDGET APRES DM N° 01/2022</b>		<b>30 829,68 €</b>	<b>30 829,68 €</b>	

### à soumettre au vote

**Décision du Conseil** :

15 : pour

0 : abstention

0 : contre

## 04 – SALLE DES FÊTES : Tarifs 2023

M. le Maire rappelle les tarifs 2022 de location de la salle des fêtes. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Année 2022	
	Tarif « Commune »	Tarif « Hors Commune »
Vin d'honneur (uniquement la salle)	70,00 €	120,00 €
Location salle 2 jours (usage de la salle + scène + bar + cuisine)	260,00 €	470,00 €
Electricité	0,25 €/Kwh	

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour l'année 2023.

	Année 2023	
	Tarif « Commune »	Tarif « Hors Commune »
Vin d'honneur (uniquement la salle)	70,00 €	120,00 €
Location salle 2 jours (usage de la salle + scène + bar + cuisine)	260,00 €	470,00 €
Electricité	0,30€/kwh	

Le Forfait ménage passera de 80 à 100€. Frédéric y passe beaucoup de temps et la cire est honoreuse. Marina DURAND précise que le parquet n'est pas refait à chaque fois évidemment. L'électricité passera de 0,25€/Kwh à 0,30€/Kwh étant donné l'augmentation du prix de l'électricité. M. le maire propose de voter les nouveaux tarifs.

**à soumettre au vote**

**Décision du Conseil** : pour : 14 / abstention : 1/ contre : 0

## 05 – PARTICIPATION CITOYENNE :

Une présentation de la « participation citoyenne » a été effectuée par l'Adjudant Franck LERICHE et le Lieutenant LEMOINE auprès des élus le 16 novembre 2022.

*Petit rappel* : La démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

*Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.*

*Encadrée par la gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mise en œuvre.*

Marina DURAND demande aux élus du conseil ce qu'ils en pensent. Tous les élus sont d'avis de poursuivre la démarche, surtout dans le contexte de cambriolages subis récemment dans la commune.

Miguel DAGUIER intervient en précisant que cela n'engage à rien de proposer une réunion publique d'information.

**à soumettre au vote**

**Décision du Conseil** : 15 pour /0 contre/0 abstention

## 06 – DIVERS :

- Marina DURAND revient sur la venue de la commission sécurité et le supposé changement de classement de la salle des fêtes. (de ERP5 à ERP3). En effet, nous avons récemment appris que la salle des fêtes était en réalité classée ERP3 depuis 2004 et non ERP5.  
J-F FORGET croit en effet se souvenir que cela date de la mandature de M. MONGONDRY qui aurait obtenu ce changement pour l'arbre de Noël des enfants.  
M. le maire n'est pas en accord avec ce classement car cette salle ne peut accueillir 315 personnes (la cantine n'étant pas louée). Une démarche sera entreprise pour demander à passer en ERP5.
- Un défibrillateur vient d'être installé auprès de la machine à pain. Une formation ouverte à tous les habitants sera proposée le 21 décembre à 19h à la salle des fêtes. Celle-ci a été proposée également aux agents communaux et à tous les présidents d'association.

<b>Heure de fin de séance</b>	<b>21h09</b>
<b>Date prochaine réunion</b>	<b>janvier</b>

Le Maire,  
Pascal RENARD

